

Le Petit Palmiste



BILAN DE MI-MANDAT 2014 - 2017



Notre action municipale à mi-mandat

En 2014, vous avez élu une équipe de femmes et d'hommes désireux de s'investir pour le développement du village. Aujourd'hui, nous souhaitons profiter de ce début d'année pour dresser un bilan de l'action municipale à mi mandat.

Nous vous proposons de reprendre l'ensemble des objectifs fixés lors de notre élection afin d'identifier ceux qui ont été réalisés et ceux qui restent à concrétiser.

Notre programme comprenait 7 objectifs :

- **1.** Assurer la maîtrise des impôts locaux
- 2. Préserver le village et améliorer le cadre de vie
- 3. Prendre en compte les besoins de la jeunesse, des personnes âgées ainsi que ceux en matière d'hygiène publique et de sécurité
- 4. Préserver la viticulture
- **5.** Développer la zone des cabanes
- **6.** Aménager la plage et promouvoir le tourisme
- 7. Planifier un développement cohérent du village

Aujourd'hui, nous pouvons dresser un premier bilan : Chacun de nos objectifs comprenait plusieurs actions. Certaines ont été menées à bien et d'autres sont en cours de réalisation. Certains projets ont du être annulés tandis que d'autres se sont rendus nécessaires.

Aussi, je vous propose de les décliner par thématiques.

Jean Paul FAURAN, Maire de La Palme

SOMMAIRE









- Le Conseil Municipal
- **Finances Communales**
- Cadre de vie
- Sécurité et Salubrité
- **Travaux**
- **Social**
- Vie Locale
- **Economie**
- Développement touristique
- Aménagement du territoire
- Opportunités-Restructurations

LE CONSEIL MUNICIPAL



LES ADJOINTS AU MAIRE



Henri FORGUES Finances Economie **SCOT** Aménagement du territoire



Hélène GIMON Urbanisme Environnement Cadre de vie PLU - Ecole

Christophe VILLOT



Patrick LECOCQ Travaux Propreté **Tourisme**



Philippe CALAMEL Ressources humaines Economie Développement local Environnement Patrimoine Communication

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Aurélia CHIAPPINI Laura AVELLANEDA **Alix BRARD Louis COLLARD** Jean-Claude FUENTES Lucienne FAURE **Denis FONTANEL Nicole GALINIER** Jean-Luc MARTROU Roger KHALKHAL **Dominique LEROUX Robert PEYRIN**

Roger VALERIO

FINANCES COMMUNALES

Maîtrise des impôts locaux

En 2014, nous nous sommes engagés pour faire de la maîtrise des impôts locaux une priorité et donc, à ne pas augmenter les taux d'imposition communaux. Cet engagement a été tenu malgré les « coups de rabot » de l'Etat sur notre Dotation Forfaitaire qui a diminué de 27% passant d'un montant annuel de 222 000€ en 2014 à 161 000€ en 2017. A cela s'ajoutent les nouvelles missions imposées par l'Etat : accessibilité des bâtiments communaux et instruction des autorisations du droit des sols qui impactent directement le budget communal. Bref, un effet de tenaille, où l'Etat baisse ses aides et oblige les communes à de nouvelles dépenses.

L'équilibre budgétaire nous oblige a une meilleure maîtrise des dépenses de personnel et une maîtrise des coûts de fonctionnement. Sur ce dernier point, nous devrons également faire face à l'extinction programmée des emplois aidés.

- **Maîtriser l'endettement** de la commune.
- Le capital restant dû au 1.01.15 s'élevait à 518 000 €, il s'élève au 1.01.18 à 324 000 €.

Cela représente une dette par habitant de 190€/hab. compte tenu de la population, notifiée par l'INSEE, qui compte 1730 habitants. Ce chiffre est bien en-decà du montant « plafond » qui est pour une commune de la strate de La Palme de 630€/habitant.

Comme les élus de la majorité municipale s'y étaient engagés, la maîtrise de l'endettement, a été et sera un des fils rouges de ce mandat, signe d'une maîtrise budgétaire et comptable parfaite.

- « Gérer les finances communales de manière rigoureuse tout en maintenant le niveau de service public sans augmenter la part communale des impôts »:
- Assurer la **bonne gestion** de la commune par une gestion saine et raisonnée des deniers publics.
- Participer à la **réduction des dépenses publiques.** Baisse de la DGF sans augmenter les impôts.
- **Poursuivre les investissements** nécessaires maintien d'un service public de qualité.

ENGAGEMENT TENU!

La maîtrise de la pression fiscale exercée sur les ménages en n'augmentant pas les taux de la fiscalité communale, les bases d'imposition évoluant quant à elles selon les taux de l'inflation.

Maintien des taux communaux au même niveau depuis 2014:

- Taxe d'habitation: 13.57 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21.44%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 63.83%

« Maintenir la qualité des services publics et continuer d'investir, grâce à la réduction des dépenses de fonctionnement, sans augmenter la fiscalité locale »

CADRE DE VIE

Préservation et mise en valeur du village

En 2014, nous avons fait le souhait de promouvoir la qualité de vie des Palmistes. A ce jour, plusieurs actions ont été entreprises afin d'atteindre les objectifs que nous nous étions fixés.

« La Palme doit rester un beau village préservé avec un cadre de vie agréable »

ENTRETIEN DES LIEUX D'INTERET

- ∞ Aménagement de l'ancien cimetière : relevage des tombes, entretien de l'espace, débroussaillage régulier.
- ∞ Mise en valeur du Moulin : L'électricité et l'éclairage ont été refaits. Nous avons procédé au changement des candélabres par la pose de 10 LED ainsi que 2 projecteurs à LED pour une consommation totale de 550 Watt.



REFECTION DE VOIRIES, ENTRETIEN DES CHEMINS ET COURS D'EAU

- ∞ Aménagement et sécurisation de l'entrée de ville : La 1ere tranche de l'aménagement du CD 175 est achevée et la 2ème tranche est en cours de réalisation.
- ∞ Réalisation de travaux de goudronnage et de réfection : Réfection de voirie rue du Coustellat, goudronnage de la Place du cimetière, des chemins de Saint Pancrace et de La Plaine menant à l'autoroute. Le goudronnage du chemin de la Teulière ainsi qu'une partie de la rue des Corbières seront également prévus cette année.
- ∞ Acquisition et renouvellement du matériel d'entretien : Achat d'un tracteur, d'un fourgon, d'un camion ainsi que des machines nécessaires au débroussaillement (épareuse) et à l'entretien du village (balayeuse).
- ∞ Entretien des cours d'eau : Sécurisation, recalibrage et nettoyage de l'Aiguille dans la limite de ce qui est autorisé par la réglementation en vigueur.
- ∞ Gestion de l'étang de La Palme : Entretien et réalisation d'un balisage afin d'éviter les conflits d'usage. Plusieurs actions de protection sont menées avec le PNR.

ELARGISSEMENT DU CHEMIN DES CAVEAUX

Le projet d'élargissement du chemin des caveaux débutera fin 2018. Les dossiers de demande de subventions ont été déposés auprès de la DETR, du Grand Narbonne et du Département.

« L'élargissement du chemin des caveaux permettra de sécuriser les accès mais également de desservir et viabiliser les terrains du Colombier dans le cadre d'une opération d'aménagement d'ensemble ».

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

- ∞ Remplacement des palmiers : Remplacement de tous les palmiers infestés.
- ∞ Réalisation d'un plan zéro phyto : Démarche de préservation de la ressource en eau par la suppression de l'utilisation de pesticide en milieu urbain engagée en 2016 et approuvée en 2017 avec l'aide financière de l'Agence de l'Eau, de l'Etat et du Grand Narbonne.

TRAVAUX D'EFFACEMENT ET DE RENFORCEMENT DES RESEAUX

∞ Réfection de l'éclairage public : Rue du Coustellat, avenue de la Mer, rue San Brancat, rue Pélissier, rue Chateaubriand, rue Fr. Mistral, rue Riqué,.... Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'économie d'énergie et de mise au norme de l'éclairage public.

AIRE DE JEUX ET DE SPORT

∞ Création de l'Aire de jeux aux Faïsses : Une aire de jeux dédiée à nos jeunes a été créée dans le quartier des Faïsses. Elle a été inaugurée en avril 2017 et comprend un city stade, un skate-park, une piste vélo cross ainsi qu'une aire de pique-nique. Un espace de jeux pour les « tout petits » est actuellement à l'étude.

Requalification du centre bourg

« 2014 : Nous souhaitons créer un cœur de village autour de la place de la République avec fontaine, fresque, bancs, éclairage et pavage éventuel de certaines rues »





2017: Des études pour l'élaboration d'un projet d'aménagement du centre ville ont été réalisées. Ce projet structurant intègre les problématiques de la centralité, du lien social, des commerces, du stationnement et des équipements touristiques et s'inscrit dans une démarche globale de promotion du territoire et du développement touristique à l'échelle du Grand Narbonne.

Les dossiers de demande de subvention ont été déposés.

COUT ESTIMATIF DU PROJET : 1 200 000€ subventionné à 80%

SECURITE ET SALUBRITE

Prise en compte des besoins en matière d'hygiène et de sécurité

CIRCULATION- STATIONNEMENT

∞ Création d'une zone bleue : Création d'une zone bleue rue Joe Bousquet afin de faciliter l'accès aux commerces et aux équipements de proximité.

∞ Entretien de la signalétique et mise en place de ralentisseurs : Sécurisation du réseau viaire par un suivi et un entretien régulier et la pose de ralentisseurs sur le CD 175.

AMENAGEMENTS EN FAVEUR DE LA PROPRETE

∞ Mise en place de canisettes et distribution de sacs : Trois points de propreté canine ont été créés: Pl. De Gaulle, Rue des palmiers et chemin des caveaux.

∞ Remplacement des conteneurs de déchets :

Remplacement progressif des conteneurs par des colonnes enterrées. Ces équipements permettent de renforcer l'esthétique

et l'attractivité du village tout en favorisant le geste de tri et la propreté des lieux.

∞ Mise en place d'un plan de nettoyage: Un plan de nettoyage des rues du village a été instauré.



Depuis 2015, cette opération de lutte contre les dépôts sauvages sur l'étang de La Palme, lancée en partenariat avec le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise a permis l'évacuation de 800 m³ de gravats et déchets divers préservant ainsi la qualité de notre environnement qui contribue à la qualité de vie de notre village.

ACTIONS EN FAVEUR DE LA SECURITE

- Renforcement de la surveillance et de la sécurité en période estivale.
- Soutien constant aux opérations menées par le corps des sapeurs pompiers
- Mise en œuvre des moyens nécessaires pour assurer, en collaboration avec la Gendarmerie, la sécurité des biens et des personnes.

Vidéoprotection

Voté en Conseil Municipal en 2016, le projet de vidéoprotection comprend la pose de 14 à 17 caméras implantées sur les sites stratégiques du village. Le budget alloué à ces équipements s'élève à 160 000 €.

Opération « Voisins Vigilants »

Pose des panneaux voisins vigilants suite aux réunions de concertation entreprises depuis 2014.

Nouvelles places de stationnement :

De nouvelles places de stationnement sont à l'étude Place Général De Gaulle.

Pose de bornes de recharge :

Deux bornes de recharge pour véhicules électriques sont prévues Place du 18 juin 1940.



TRAVAUX

Développement des équipements publics

Au-delà de nos engagements nous avons du faire face à des aménagements dictés par l'urgence et les circonstances.

« Le quotidien nous rappelle souvent à l'ordre et nous devons adapter notre action aux nécessités nouvelles générées soit par les nouvelles réglementations, soit par de nouveaux besoins induits par l'augmentation de la population, soit de la volonté politique d'améliorer la qualité de vie et des services »

RENOVATION DE LA TOITURE ET DU CLOCHER DE L'EGLISE



En 2015 les travaux de rénovation de la toiture de l'église ont été entrepris. Le Gros œuvre a été réalisé par l'entreprise ARNAUD et les travaux de charpente par l'entreprise Nouvelle Charpente. Le montant des travaux s'élève 65 240 € pour le gros-œuvre et 63 628 € pour les travaux de charpente-couverture.

Programme

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SCOLAIRE



La commune a connu une forte croissance démographique générant de nouveaux besoins en terme d'équipements et de services. Un constat s'est imposé : il fallait agrandir l'école. Le chantier a commencé en début d'année et devrait se terminer fin décembre 2018. **Coût des travaux**: 575 094.03 € H.T avec un auto financement de 30%. Les subventions de l'Etat sont de 40% et de 30% pour le Département.

TRAVAUX D'EXTENTION DU HANGAR MUNICIPAL

En 2015, le permis de construire de l'extension du hangar municipal a été accordé. Les travaux consistent en la création d'un garage permettant de stocker tout le matériel des services municipaux, la création d'une salle de réunion et de sanitaires est à l'étude.

TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX

2018-20<u>2</u>0 Les travaux de mise aux normes de l'école et du complexe associatif sont actuellement à l'étude. Un marché public devra être lancé cette année pour que les travaux puissent débuter en 2019.

SOCIAL

Prise en compte des besoins des jeunes et des personnes âgées

« La vie harmonieuse des habitants passe par la prise en compte des besoins de la petite enfance, des jeunes, des moins jeunes et des personnes âgées ».



ACTIONS DEDIEES A LA JEUNESSE

- ∞ Mise en place d'un Club Ado : Cela fait déjà deux ans que le Club Ado a été mis en place et propose aux jeunes âgés de 11 à 17 ans un programme d'activités adapté et varié pendant les vacances scolaires et tous les mercredis après-midi.
- ∞ Favoriser le développement numérique à l'école : Adhésion à la convention ENT (Environnement Numérique au Travail) et versement d'une subvention de 5000 € pour favoriser le développement numérique à l'école.
- ∞ Rythmes scolaires : Les rythmes scolaires ont connu bien des bouleversements au gré des nombreuses réformes imposées. Nous avons su mettre tous les moyens et les fonds nécessaires pour que les activités périscolaires soient de qualité en passant notamment par le renforcement des effectifs communaux affectés aux écoles et la création de deux salles de classes provisoires pour les élèves dans la salle multifonctions.

ABANDONNE

PROJET DE CRECHE

Abandon du projet de Crèche-Halte-Garderie au profit de la construction d'un nouveau bâtiment scolaire.

La construction d'un nouveau bâtiment scolaire s'est avérée indispensable compte tenu de la forte augmentation du nombre d'élèves.

Nous nous sommes engagés à ne pas augmenter l'impôt et à maîtriser l'endettement de la commune Il a donc fallu opérer un choix, nous avons opté pour un choix de raison.

ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES

- ∞ Actions annuelles : Colis de Noël, repas des aînés.
- ∞ Actions sociales : Création d'une commission du CCAS pour venir en aide aux personnes en diffi culté sociale et/ou financière.

ANTICIPER LES BESOINS **DES SENIORS**

∞ Projet de maison de retraite :

Une demande de classement a été adressée au Département. Le Plan Local d'Urbanisme, en cours de réalisation, devra intégrer dans son zonage un terrain d'accueil dédié à la réalisation de ce projet.

VIE LOCALE

Soutenir les associations et développer la communication

ACTIONS EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS

- ∞ Aménagement d'un local pour les chasseurs : Le « Cabanon des pauvres » a fait l'objet de travaux d'extension afin de devenir un local adapté aux besoins des chasseurs.
- ∞ Soutien aux associations et au développement de celles-ci : Mise à disposition aux associations des salles communales, prêt de matériel, nettoyage des locaux, attributions de subventions et supports de communication à disposition des associations.

SOUTIEN A LA COMMUNICATION DES ASSOCIATIONS

- Réalisation d'un guide des associations sept-oct. 2018.
- Réservation d'une rubrique dédiée aux associations et aux manifestations de celles-ci sur le futur site internet de la mairie.



ACTIONS EN FAVEUR DES ANIMATIONS ET FETIVITES

- Soutien matériel aux actions du comité des fêtes.
- Assistance au Forum des associations.
 - Contribution matérielle et financière aux DE LA COMMUNICATION grandes manifestations locales, culturelles et identitaires du village : Las Claous, Feu d'artifice du 14 juillet, fête du village,



COMMUNICATION DEVELOPPER **AVEC LA POPULATION**

∞ **Réunions de quartiers** : Des réunions de **!** organisées quartiers sont annuellement printemps afin d'échanger avec nos administrés.

DEVELOPPEMENT

- Création du site internet de la mairie.
- Evolution du Petit Palmiste.
- Elaboration d'un guide d'accueil permettant de recenser l'ensemble des informations sur le village, les activités et les services.
- Communiquer les informations communales et notamment les actions votées par le Conseil Municipal. Un récapitulatif des délibérations apparaitra dans les prochains « Petit Palmiste ».

ECONOMIE

Développer la zone des Cabanes

et promouvoir la viticulture

Le développement économique constitue un enjeu majeur pour le développement de notre commune. Depuis ces trois dernières années, nous avons œuvré pour inscrire la zone des Cabanes dans le plan de développement économique du Grand Narbonne et faire, de ce secteur, le point de départ d'une zone d'activité économique stratégique vouée à se développer.

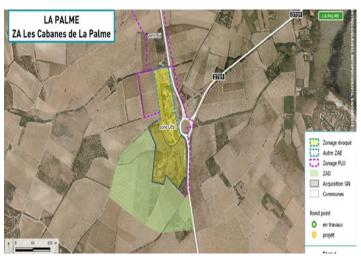
DEVELOPPEMENT DE LA ZONE DES CABANES

∞ Déplacement de l'aire de Grand passage : Après un long combat, le transfert de l'aire de Grand Passage a été acté par le Grand Narbonne. Le secteur va tout naturellement retrouver sa vocation initiale : une zone d'activité économique.

∞ Reconnaissance du statut de la zone des Cabanes en zone de développement économique stratégique :

La création, l'entretien et la gestion des zones d'activités relèvent de la compétence ZALes Cabanes de La Palme de développement économique de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne.

La zone des Cabanes, de part sa situation géographique privilégiée en sortie d'autoroute, est entrée cette année dans le classement des trois zones stratégiques « d'intérêt communautaire » du Grand Narbonne avec Névian et Montredon des Corbières. La zone des Cabanes est destinée à être aménagée



pour recevoir, à terme, des activités industrielles et commerciales.

ACTIONS EN FAVEUR DE LA VITICULTURE

- ∞ Faciliter la construction des hangars agricoles : Cet objectif est pris en compte dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme. Une zone spécifique pour l'accueil des hangars agricoles va être identifiée ainsi qu'un assouplissement des règles d'implantation..
- ∞ Installation d'une aire de lavage et de remplissage. Une aire de lavage et de remplissage aux normes pour les engins agricoles a été réalisée sur le site de la Teulière.
- ∞ Promotion du vin : Promotion du vin dans les manifestations festives soutenues par la municipalité.

COMMERCES, ARTISANAT, SERVICES ET SANTE

∞ Conserver les services de santé: Création d'un cabinet médical en 2016 avec aménagement de deux cellules dans la salle multifonctions.

Nous nous efforçons de conserver un seuil de population suffisant qui permette de pérenniser les commerces, l'artisanat et les services.

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Aménagement de la plage et promotion du tourisme

« La Palme a connu un évènement historique en obtenant une plage qui lui est propre. Il faut que le village tire un bénéfice de cette nouvelle situation ».



AMENAGEMENT DE LA PLAGE

∞ Valorisation de la Palme par sa plage : La commune s'est engagée dans une démarche de pavillon bleu permettant l'obtention d'un label environnemental et touristique international Une demande de label à été déposée fin 2017.



- ∞ Accessibilité de la plage : L'Etat interdit tout stationnement et circulation sur la plage. Nous œuvrons depuis 2014 dans la recherche d'une solution pérenne pour continuer à profiter de la plage en toute sérénité.
- ∞ Sécurisation de la baignade : Installation d'un poste de secours en période estivale. La surveillance de la plage est assurée chaque année par les pompiers.
- ∞ Aires de jeux : Réalisation d'une aire de jeux vouée au beach-volley.
- ∞ Mise en valeur du Rouet et pose d'une signalétique : Des totems d'interprétation ont été installés afin d'orienter le public sur les sites de fréquentation touristique du Salin et du Rouet.

MISE EN VALEUR DES SALINS ET PROMOTION DES SPORTS DE GLISSE

∞ Promouvoir les manifestions liées à la glisse : Aménagement d'un canal de vitesse au salin et organisation annuelle du « Speed Challenge » aux alentours du mois de mars. Une compétition de vitesse en planche à voile aura lieu à la plage du Rouet « un des meilleurs spot de l'Europe » en 2018.



- ∞ Journées Patrimoine et Run and bike : Instauration d'un évènement sportif annuel « le Run and Bike » qui s'inscrit dans un programme de valorisation du territoire « Sur la Route Bleue du Sel, des Paysages et des Pêcheurs » en vue d'accroître l'attractivité touristique du village.
- ∞ Organisation de la glisse sur l'étang : En collaboration avec le salin, cette action consiste à amener les pratiquants de kite-surf du parking

du salin au spot de glisse au moyen d'un véhicule électrique.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE **TOURISME**

Depuis l'application de la **loi NOTRE** du 7 août 2015, la compétence tourisme a été transférée à la communauté d'agglomération du Grand Narbonne. L'OTSI de La Palme est désormais un office de tourisme intercommunal.

Piste Cyclable

Programme

Aménagement et balisage en concertation avec le Grand Narbonne d'une piste cyclable reliant le village à la plage.

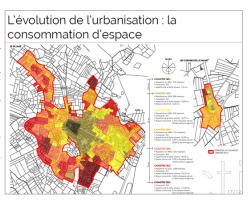
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Planifier un développement cohérent

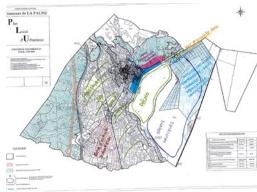
« La commune a connu une augmentation régulière de sa population depuis ces dernières années. Elle doit continuer à croître sans bousculer les équilibres et sans dépasser les possibilités offertes par nos infrastructures ».

ASSURER UN DEVELOPPEMENT COHERENT DU P.L.U.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU), lancé en 2015, est en cours L'évolution de l'urbanisation : la de réalisation. C'est un document de stratégique de planifica- consommation d'espace tion qui définit l'aménagement global du territoire. Le PLU doit se conformer au SCOT pour être validé. Ce dernier étant actuellement révisé par le Grand Narbonne. Le diagnostic a été réalisé en 2017. Nous nous engageons dans la phase dite « de projet » du PLU qui devra permettre, par la suite, de définir une transcription graphique par l'élaboration d'un zonage et d'un règlement.



INTEGRER NOS PROJETS DANS LE FUTUR SCOT



Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) date de plus de 10 ans et est en cours de révision. Il s'agit d'un enjeu important car c'est un document qui va déterminer l'occupation du sol pour les 15 prochaines années et s'impose à notre Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ce document supra communal à pour objectif de définir l'évolution du territoire en terme d'accroissement de la population, du développement de l'urbanisation et des zones d'activités économiques. Ce SCOT est mis en place par le Grand Narbonne et devrait être opérationnel fin 2020.

NECESSITE DE CONSTRUIRE UNE NOUVELLE STATION D'EPURATION

Notre station d'épuration a été conçue pour une capacité d'accueil de 2000 Eq/habitant. Elle arrive aujourd'hui à saturation.

Sans la création d'une nouvelle station d'épuration, plus aucun projet ne pourra voir le jour. Seules les zones instituées dans le PLU de 2006 peuvent aboutir. Tous les nouveaux projets sont conditionnés à la réalisation cet équipement dont la compétence relève du Grand Narbonne. La création d'une nouvelle station d'épuration est programmée pour 2020.

LES ENJEUX

La validation de notre PLU est conditionnée:

- à la validation du SCOT par les services de l'Etat,
- À la prise en charge de la création de la future station d'épuration par le Grand Narbonne.

OPPORTUNITES ET RESTRUCTURATIONS

« Développer un territoire, c'est savoir gérer l'héritage du passé tout en saisissant les opportunités qui s'offrent à nous. Développer un territoire c'est également se donner les moyens logistiques pour y parvenir».

ASSURER UN EQUILIBRE ENTRE LOGEMENT SOCIAL ET DEVELOPPEMENT **URBAIN**

Nous nous sommes engagés pour promouvoir l'émergence de l'habitat social sur le village par la mise en place d'une politique de logement. L'objectif étant d'établir des

partenariats avec les bailleurs sociaux afin de répondre favorablement aux besoins croissants en termes de logements « abordables » tant pour nos jeunes, que pour les classes moyennes qui peinent aujourd'hui à se loger au prix du marché sur notre littoral.

Les travaux de démolition de l'ancienne cave coopérative située avenue de la Mer ont démarré fin 2017. Ce projet, associant un organisme HLM, prévoit 15 logements collectifs et 20 lots à bâtir.



Les programmes sociaux permettent d'établir des conventions de réservation dans laquelle la collectivité peut proposer aux organismes HLM des candidats à l'attribution des logements qui leur seront réservés. En effet, le Maire est membre de droit dans la commission d'attribution des logements et dispose d'une voie prépondérante en cas d'égalité des voix. Cette voix, permet au Maire de défendre l'intérêt des palmistes, sous réserve du respect des conditions d'octroi imposées par la réglementation.

RESTRUTURATION DE LA MAIRIE:

Réorganisation et renforcement des services municipaux

La population ne cesse de croître et de nouveaux besoins en terme de développement des équipements émergent. Afin d'améliorer la qualité de nos services et de mener à bien les projets émergeants, nous avons réorganisé l'ensemble des services municipaux.

- ∞ augmentation du personnel de l'école : Le nombre d'enfants scolarisés augmente d'année en année et le personnel de l'école s'est vu renforcé afin de répondre aux normes d'encadrement imposées par la loi.
- ∞ restructuration des services administratifs : les services administratifs ont également fait l'objet d'une réorganisation par la création de quatre pôles administratifs : Pôle finance-comptabilité, pôle urbanisme-communication, pôle secrétariat du Maire-Administration générale et un pôle accueil du public. De nouveaux bureaux ont investi le bâtiment communal pour améliorer les conditions de travail et la qualité d'accueil du public.

Un conseil municipal, c'est un groupe de femmes et d'hommes élus démocratiquement à parité, chargé d'administrer par délibération la commune et de voter et gérer son budget.

Toutes les décisions ne sont pas prises à l'unanimité. Des désaccords sont parfois exprimés dans le débat et lors du vote et c'est normal, chacun ayant ses convictions et sa façon de penser.

Je tiens cependant à souligner que les réunions du conseil municipal ont toujours eu un caractère démocratique et se sont toujours déroulées dans la plus grande courtoisie et le respect d'autrui.

L'attitude constructive de tous, même si, je le répète, des divergences d'opinion existent, n'a jamais été prise en défaut.

Réjouissons- nous de l'état d'esprit qui règne au sein de notre conseil municipal, il contribue à la bonne image de notre commune.

Jean-Paul FAURAN, Maire de La Palme

